

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 14 JANVIER 2013

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 14 janvier 2013, sous la présidence du maire, monsieur François Lagacé.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Alphée Pelletier, madame Carole Lévesque et monsieur Pascal Hudon.

Monsieur Rémi Béchard est absent.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

01-01-2013

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2012

Après lecture des procès verbaux des 3, 17 et 20 décembre 2012, les élus confirment que ces derniers sont conformes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les procès-verbaux de décembre 2012 soient acceptés tel que rédigés.

02-01-2013

SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE LA POCATIÈRE – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adopte les prévisions budgétaires du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière pour l'année 2013 de 558 785 \$, représentant ainsi la part de la municipalité, soit 135 841 \$.

03-01-2013

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseiller Rémi Béchard soit nommé maire suppléant pour les mois de janvier, février, mars et avril 2013 et qu'il soit désigné substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

04-01-2013

MAINTIEN DU FINANCEMENT AU NIVEAU ACTUEL DES PROGRAMMES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE TOUTES NATURES EN 2013

CONSIDÉRANT QUE l'activité forestière représente pour notre région l'un des plus importants leviers économiques et qu'elle constitue le seul outil de développement de plusieurs communautés rurales ;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie de l'aménagement forestier génère des centaines d'emplois au sein des organismes et entreprises au service des propriétaires forestiers ;

CONSIDÉRANT QU'À l'instar de l'ensemble des intervenants du secteur forestier, les propriétaires et les travailleurs forestiers sont durement affectés par la crise forestière qui perdure ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions des travailleurs forestiers seront affectées par une diminution du nombre de semaines travaillées, conséquence d'éventuelles coupures ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles mesures de l'assurance-emploi qui sont entrées en vigueur vont resserrer encore davantage les critères d'admissibilité au programme ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière campagne électorale, un futur gouvernement du parti québécois s'engageait à lancer un vaste chantier de travaux sylvicoles pour doubler la valeur de la production de cette ressource et qu'à cette fin, 35 millions de dollars de plus par année seraient investis au cours des quatre prochaines années ;

CONSIDÉRANT QUE le budget du gouvernement du Québec prévoit des coupures importantes, notamment pour le ministère des Ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux reliés à la viabilité des collectivités forestières et à l'avenir de l'industrie de l'aménagement forestier sont étroitement liés à un financement adéquat pour soutenir l'activité forestière ;

CONSIDÉRANT QUE les budgets dédiés aux différents programmes n'ont jamais été indexés depuis leur création ;

CONSIDÉRANT QUE les programmes concernés sont : le programme de mise en valeur des forêts privées, le programme de création d'emplois en forêt (PCEF), le programme d'investissement sylvicole (PIS), le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) et le programme de forêt publique financé par les crédits de droits de coupe.

CONSIDÉRANT QU'il y a des volumes importants de travaux d'éclaircie commerciale à réaliser qui sont le fruit des investissements réalisés dans le passé.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

♦ **QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à la ministre des Ressources naturelles du Québec, madame Martine Ouellet qu'elle maintienne, pour 2013, les budgets d'aménagement forestier de toutes natures qui sont actuellement dédiés aux forêts privées et publiques du Bas-Saint-Laurent au niveau de ceux accordés en 2012.

♦ **QUE** la ministre des Ressources naturelles du Québec accorde un budget supplémentaire pour la réalisation du chantier d'éclaircie commerciale tel que prévu dans le PRDIRT du Bas-Saint-Laurent.

05-01-2013

CLUB DE VTT LES AVANGARDISTES – DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISER CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la première demande verbale du club de VTT ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande avait été soumise pour analyse au Ministère des Transports du Québec puisque ce dernier possède l'expertise nécessaire à une telle évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ recommande de ne pas utiliser les circuits numéro 1 et 2. Leur étude reposant sur les différents critères à considérer au Guide d'application de la méthode multicritère pour l'autorisation de circulation des véhicules hors route sur les chemins publics ;

CONSIDÉRANT la deuxième demande du président du Club Les Avangardistes pour d'autres tracés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE PARVENIR ces nouveaux tracés au Ministère des Transports pour une évaluation, toujours en se référant au Guide qui explique clairement sur quoi repose une telle étude. Ce guide est la référence en la matière et il s'agit ici de critères très techniques dont seul un spécialiste en la matière peut étudier.

En attendant l'avis du MTQ, aucune circulation n'est permise sur les chemins municipaux.

06-01-2013

PROJET DE CESSION DE CITERNES – AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT la résolution 153-08-2012 concernant la cession de deux citernes sises sur les lots P745, P743 pour Ferme Roland Pelletier et P460 pour Ferme R.D. Béchard enr. ;

CONSIDÉRANT la résolution 167-09-2012 concernant la cession de citerne sise sur le lot P486 à Ferme J. Massé et Fils ;

CONSIDÉRANT la résolution 168-09-2012 concernant la cession de la citerne sise sur le lot P554 à Centre de Développement bioalimentaire du Québec ;

CONSIDÉRANT l'engagement du notaire Louis Garon pour procéder à l'élaboration des contrats requis pour ces transactions ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, les contrats notariés érigés à cet effet.

07-01-2013

DÉCLARATION D'ATTESTATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la déclaration d'attestation préparée par le notaire Louis Garon concernant un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 012 733 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de L'Islet, sans bâtisse, situé route Jeffrey à Ste-Anne-de-la-Pocatière ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER Madame Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière, à signer ladite déclaration pour et au nom de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

08-01-2013

AUTORISATION D'ACHAT – ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION RADIO – SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la demande de CAUREQ l'automne dernier demandant aux municipalités de préparer les équipements de communication radio en vue d'une migration vers la technologie numérique au plus tard le 30 mars 2013 ;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées par le directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie auprès de deux soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a répondu à la demande, soit Électronique Mercier de Rivière-du-Loup, pour un montant de 17 246.26 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT les recherches faites par le directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie sur l'expertise d'Électronique Mercier dans ce domaine et que ces dernières sont concluantes ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'appareils de communication numérique dans les véhicules ainsi que pour les portatifs des officiers et opérateurs du service, auprès de Électronique Mercier de Rivière-du-Loup, pour un montant de 17 246.26 \$

09-01-2013

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RELATIVEMENT AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

- **QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE S'ENGAGE** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- **QUE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE** à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- **QUE LA MUNICIPALITÉ APPROUVE** le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- **QUE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE** à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- **QUE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE** à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

10-01-2013

ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE TRANS-APTE INC. POUR L'ANNÉE 2013

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil approuve les prévisions budgétaires de Trans-Apte inc. pour l'année 2013 et accorde sa contribution financière annuelle au montant de cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars (5 598 \$).

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

- ⇒ Club de patinage artistique de La Pocatière : Campagne financière.
- ⇒ Gala reconnaissance du monde agricole : Demande de contribution financière.

11-01-2013

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LA POCATIÈRE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ACCORDER un montant de 75\$ au Club de Patinage artistique de La Pocatière, représentant un espace publicitaire ¼ de page, dans le cadre de leur campagne de financement 2013.

12-01-2013

GALA RECONNAISSANCE DU MONDE AGRICOLE 2013

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'APPORTER notre collaboration financière pour un montant de 250.00 \$ afin de maintenir la tradition du « Gala reconnaissance du monde agricole ».

13-01-2013

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 131 500.57 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

- § Ville de La Pocatière : Représentation du conseil municipal sur divers comités.
- § MRC de Kamouraska : Transmission du règlement n° 172 visant la modification du règlement de contrôle intérimaire n° 134.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

14-01-2013

TRANSFERT DE DOSSIERS À LA MRC POUR NON PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE des avis ont été expédiés régulièrement aux contribuables de la municipalité faisant état que leurs comptes de taxes incluant intérêts et pénalités étaient en souffrance ;

CONSIDÉRANT QUE malgré ces avis 2 (deux) compte de taxes demeurent en souffrance au 14 janvier 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE le Code Municipal autorise la municipalité à procéder au transfert des comptes en souffrance à la MRC pour vente pour taxes ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise la secrétaire-trésorière à transmettre à la MRC de Kamouraska les fiches des immeubles ci-après décrits qui devront être vendus pour arrérages de taxes.

- Matricule : F 4043-23-5070
Somme due, incluant intérêts et pénalités: 149.36 \$
- Matricule : F 4142-26-3590
Somme due, incluant intérêts et pénalités: 115.49 \$
- Matricule : F 4242-69-0080
Somme due, incluant intérêts et pénalités: 2,414.79 \$
- Matricule : F 4143-25-0842
Somme due, incluant intérêts et pénalités: 1,791.30 \$

15-01-2013

**APPUI À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS
POUR L'UTILISATION DU CHEMIN SITUÉ SUR LE LOT 503P ET 499P POUR UNE
PÉRIODE DE 5 ANS SEULEMENT**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de transport en vrac St-Denis pour obtenir l'autorisation d'utiliser un second chemin d'accès, à 10m du cours d'eau, situé sur les lots 503P et 499P, tel que désigné sur la carte ci-joint;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation municipale (article 4.13), une distance minimale de 75m doit être conservée entre l'emprise d'un chemin de tout cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE Transport en vrac St-Denis s'adresse au conseil municipal afin de faire la demande d'une dérogation mineure pour ce projet uniquement ;

CONSIDÉRANT QUE Transport en vrac St-Denis a effectué des travaux à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parc (MDDEP) pour lesquels il a obtenu un certificat d'autorisation (ref : 7430-01-01-0209300) ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux respectent la demande du MDDEP ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement de contrôle intérimaire (RCI 141) de la MRC sur la protection des rives du littoral et des plaines inondables ;

CONSIDÉRANT QUE cette présente demande doit également faire l'objet d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) ainsi que du MDDEP ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'est sérieusement penché sur ce dossier à la réunion prévue à cet effet le 7 février 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, accepte de la demande de dérogation mineure sur les lots P503 et P499 et autorise l'utilisation du chemin à 10m du cours d'eau pour une période maximale de 5 ans à partir de mars 2012 et ce aux conditions suivantes :

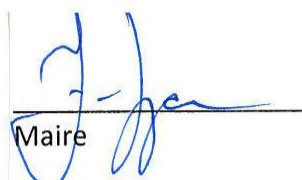
- 1) Avant la fin de la deuxième année, le ponceau du chemin à 75m, situé sur les lots 499P et 498P, devra être utilisable par le trafic lourd selon les normes du règlement sur l'écoulement des eaux de la MRC ;
- 2) Avant la fin de la troisième année, la forme dudit chemin situé sur les 498P et 499P devra être complétée ;
- 3) L'entrepreneur devra utiliser son chemin nouvellement construit et conforme à l'autorisation CPTAQ 355411 et ne plus utiliser le chemin agricole accordé par cette dérogation, sur le lot 503P et 499P, et ce, d'ici cinq (5) ans.
- 4) Advenant le non-respect d'une de ces conditions, la dérogation mineure sera automatiquement invalidée.

Cette résolution annule la résolution 41-03-2012.

16-01-2013

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20h40.


Maire


Secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 14 JANVIER 2013

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	Décembre	25 586.47 \$
9047-6359 QUEBEC INC/RJF Roussel	Location tracteur- Décembre	1 379.70 \$
Hydro-Québec	Électricité-Égout	412.48 \$
Hydro-Québec	Électricité-Éclairage des rues	399.16 \$
Hydro-Québec	Électricité-Édifice municipal	866.05 \$
Bell Mobilité	Téléphone - Urbanisme	56.64 \$
Bell Mobilité	Téléphone - Urbanisme	51.17 \$
Bell Canada	Téléphone - Administration	297.66 \$
Bell Canada	Téléphone - Administration	331.19 \$
Alphée Pelletier	Remb.dépenses/Déjeuner Parc Bio	10.00 \$
Sébastien Tirman	Frais déplacement/renc.agts dev.	140.13 \$
Benoit Chamberland	Frais de téléphone	23.00 \$
Michel Bastille	Frais de téléphone	114.98 \$
Poste Canada	Timbres	280.54 \$
Alphée Pelletier	Frais déplac. Serv.Incendie	27.00 \$
Carole Lévesque	Achat pour buffet-budget	129.74 \$
François Lagacé, maire	Frais déplac./cell./timbre Noël	104.06 \$
Petite Caisse	Décompte fin année	291.74 \$
SSQ Groupe financier	Assurances - Décembre	932.69 \$
Alain Benoit	Remboursement taxes	11.94 \$
Danielle Lacombe	Remboursement taxes	14.92 \$
Rémi Roussel	Remboursement taxes	43.85 \$
Les amis du Musée Francois-Pilote	Remboursement taxes	19.62 \$
Claude St-Pierre	Remboursement taxes	51.20 \$
Ministère du Revenu Québec	DAS Décembre	6 136.75 \$
Revenu Canada	DAS Décembre	2 587.56 \$
Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest	Quote part (janvier et avril 2013)	44 113.00 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		84 413.24 \$
DÉPENSES COURANTES		
CONSTRUCTION ET RENOVATION RENÉ HUDON		143.71 \$
SERVICES SANITAIRES ROY		557.81 \$
JALBERTECH		2 055.75 \$
FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE		15.00 \$
DISTRIBUTION PRAXAIR		239.44 \$
PG SOLUTIONS INC.		5 708.51 \$
LES PETROLES B OUELLET		8 549.81 \$
TECH-MINI MÉCANIQUE INC		74.88 \$
AGRO ENVIRO LAB		453.00 \$
ATELIER CAROIS INC.		2 865.20 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD		424.53 \$
GROUPE DYNACO		394.61 \$
BOULANGERIE LA POCATIÈRE		30.00 \$
LOCATION J C HUDON INC		734.58 \$
MEGALITHE INC, LA POCATIÈRE		671.86 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE		126.41 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU		2 673.18 \$
BUROPLUS LA POCATIÈRE		361.50 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE		106.41 \$
GARAGE LORENZO DIONNE		659.50 \$
IDC INFORMATIQUE		1 108.25 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT		804.83 \$
LETTREGE SYLMAX		103.48 \$
PROPANE SELECT		625.15 \$
CARREFOUR DU CAMION		600.92 \$
RIOUX, BOSSÉ, MASSÉ, MOREAU, AVOCATS		1 247.46 \$
CENTRE ROUTIER 1994 INC		46.68 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		6 183.47 \$
C W A		1 333.71 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER		1 696.96 \$
CORPORATION DES OFFICIER MUNICIPAUX		327.68 \$
DEMENAGE ET LIVRE-TOUT		7.54 \$
ALIMENTATION COOP LA PO		351.69 \$
MRC DE KAMOURASKA		5 469.80 \$
POSTES CANADA		271.35 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE MATIERES RÉSIDUELLES		62.67 \$
TOTAL DÉPENSES COURANTES		47 087.33 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		131 500.57 \$

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
